

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

à 19h30, à SAINT-AULAYE

COMPTE RENDU

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, Mme BOSCARDIN, MM. EYMARD, JAULIN, Mme GARCIA, MM. DE ALMEIDA, VARIN, DUMONTET, DESSAIGNE, Mmes MARTY, ROUZEAU, GRANGE, ROUQUETTE, MARLY, FERNANDES, CASSISA.

ABSENTS : MM. BERNARD, RAPEAU, DUMAS, MAURY, DENOST (pouvoir à M. VARIN), Mme DUPRÉ.

1- Éco-lotissement La Vallade : choix des entreprises :

La commission des travaux s'est réunie le 18 février 2020 afin d'étudier les offres remises par les entreprises ayant déposé un pli avant le 31 janvier à 12h. L'appel d'offres était scindé en 2 lots :

Lot n°1 : Préparation de chantier - Assainissement - Tranchée - Voirie - Télécom – AEP,

Lot n°2 : Paysage et mobilier.

Les critères d'appréciation ont été établis comme suit :

En application de l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique, la commission donne un avis concernant l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critère	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique appréciée en fonction du mémoire technique (SOPAQ) : <ul style="list-style-type: none">- Sous critère 1.1 / Schéma organisationnel et gestion de chantier <input type="checkbox"/> Noté sur 20 sur un total de 100 points- Sous critère 1.2 / Méthodologie de travail et prise en compte des spécificités de l'opération <input type="checkbox"/> Noté sur 40 sur un total de 100 points	60%
2	Critère de prix, apprécié au travers du montant porté à l'acte d'engagement et du détail des prix des prestations indiqués au DPGF Note définie en fonction : <ul style="list-style-type: none">- Prix de l'offre <input type="checkbox"/> Noté sur 30 sur un total de 100 points- Cohérence des prix <input type="checkbox"/> Noté sur 10 sur un total de 100 points	40%

Critère n°1 – Valeur technique :

1.1 **Eléments d'appréciation pour la notation du sous critères 1.1 - Schéma organisationnel et gestion de chantier (SOPAQ) :**

- Présentation de l'entreprise (et de ses cotraitants et sous-traitants le cas échéant) et détail des moyens humains (bureau d'étude, encadrement, chantier) affectés à l'opération ;
- Détail des moyens en matériel affectés à l'opération ;
- Note sur les relations avec les différents intervenants (MOA, MOE, concessionnaires réseaux, SPS, sous-traitants ...) ;
- Dispositions prises par l'entreprise en matière de sécurité et de protection de la santé ;

- Note sur l'organisation prévue par le candidat, pour assurer le bon déroulement et le suivi de l'évacuation des déchets de chantier, leur recyclage le cas échéant dans des filières adaptées, ainsi que les dispositions de nature à réduire la quantité de déchets produits ;
- Note d'exploitation sous chantier expliquant les différentes phases à mettre en œuvre pour l'installation de chantier, la mise en place et le maintien de la signalisation et des accès le cas échéant, la réduction des nuisances.

Il est noté sur **20 points** et est évalué comme suit :

- Eléments absents ou inappropriés	0/20
- Eléments très peu détaillés ou peu pertinents	5/20
- Eléments assez satisfaisants mais peu détaillés ou en partie incomplet	10/20
- Eléments globalement satisfaisants et détaillés malgré 1 ou 2 imprécisions	15/20
- Eléments très satisfaisants, complets et détaillés	20/20

1.2 Eléments d'appréciation pour la notation du sous critères 1.2 - Méthodologie de travail et prise en compte des spécificités de l'opération :

- Attestation de visite du site ;
- Note sur la prise en compte de l'environnement du projet : les dispositions prises pour limiter l'impact des travaux sur les ouvrages et la végétation existante, et la remise en état du site en fin de chantier ;
- Note sur la méthodologie de travail et les dispositions techniques prises en fabrication et mise en œuvre pour répondre aux prescriptions du maître d'œuvre : coordination avec les concessionnaires, contrôles internes et externes, points de vigilances ;
- Présentation d'un planning (conforme ou inférieur à la durée globale imposée) détaillant la durée et l'enchaînement des différentes étapes de fourniture/fabrication et mise en œuvre ;
- Détail de la qualité et provenance des fournitures et matériaux envisagées, assorties autant que possible de fiches techniques ;
- Présentation de références de réalisation similaires : descriptif sommaire de l'opération, similitudes avec les ouvrages et spécificités techniques du présent chantier, attestations de satisfaction par le maître d'ouvrage.

Il est noté sur **40 points** et est évalué comme suit :

- Eléments absents ou inappropriés	0/40
- Lacunes ou incohérences importantes, note très insuffisamment justifiée	10/40
- Note répondant globalement à l'esprit du CCTP mais incomplète ou moyennement justifiée	20/40
- Note répondant bien à l'esprit du CCTP, globalement bien justifiée malgré 1 ou 2 imprécisions	30/40
- Note répondant très bien à l'esprit du CCTP, complète et très bien justifiée	40/40

Critère n°2 – Critère de prix

2.1 Prix de l'offre – Noté sur 30 :

Le calcul de la note sur le prix se fera de la façon suivante :

Note = 30 x (offre basse / offre du candidat)

Avec offre basse = le moins disant

Et offre du candidat = l'offre présentée par le candidat pour ce marché

2.2 Cohérence des prix – Noté sur 10 :

- Eléments d'appréciation pour la notation de la cohérence des prix :

- Incohérence sur de nombreux postes en regard de l'estimation 0/10
- Cohérence globale moyenne, présentant plusieurs postes incohérents 4/10
- Cohérence globale satisfaisante mais présentant 1 à 2 postes incohérents 8/10
- Cohérence globale très satisfaisante 10/10

La note concernant le prix des prestations cumulera la note sur le prix et la note sur la cohérence des prix.

Après analyse des offres par les maîtres d'œuvre, Messieurs Laizé et Bourges, le classement suivant apparaît :

LOT 1 :

	COLAS SUD OUEST	S.A.S DUPUY ET FILS	EUROVIA AQUITAINE	S.A.S LAURIE RE ET FILS
TOTAL critère 1 (/ 60)	58,8	57,7	56,1	55,4
TOTAL critère 2 (/ 40)	38,4	40,0	34,2	33,2
NOTE GLOBALE	97,2	97,7	90,3	88,6
MONTANT HT	280 096,11	264 762,10	328 761,31	342 058,70
CLASSEMENT	2	1	3	4

LOT 2 :

	ANTOINE ESPACES VERTS	ID VERDE	JAROUSSIE	MON JARDIN EN CHARENTES
TOTAL critère 1 (/ 60)	20,1	53,3	44,2	55,9
TOTAL critère 2 (/ 40)	34	38,9	37,2	40
NOTE GLOBALE	54,1	92,2	81,4	95,9
MONTANT HT	57 293,78	46 003,21	48 780,40	45 934,30
CLASSEMENT	4	2	3	1

La commission des travaux propose au Conseil Municipal, de retenir, pour le lot n° 1, la SAS Dupuy et fils, et pour le lot n°2, Mon Jardin en Charente. Le Conseil accepte à l'unanimité. Une relecture des propositions, notamment pour les arbres, sera faite concernant le lot 2.

2- Éco-lotissement : vote du budget annexe :

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe du lotissement La Vallade, avec :

Dépenses de Fonctionnement : 520 000.00 €

Recettes de Fonctionnement : 520 000.00 €

Dépenses d'Investissement : 180 000.00 €

Recettes d'Investissement : 180 000.00 €

Le Conseil vote à l'unanimité les propositions.

3- Plan Local d'Urbanisme : modification des Orientations d'aménagement et de programmation :

La société Âges et Vie a déposé un permis de construire qui a été refusé par la Direction Départementale des Territoires au motif qu'il n'était pas conforme au document retraçant les Orientations d'Aménagement et de Programmation annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aulaye, adopté le 6 septembre 2013. En effet, ce document ne prévoyait pas l'implantation d'une structure telle que Âges et Vie, puisque ce projet n'a été connu qu'en 2018. Le Conseil décide de modifier ce document en incluant le projet Âges et Vie sur la parcelle 128, et notamment la modification de sa desserte, conformément à l'avis favorable donné par la Direction des Routes.

4- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, validé par la Commission Locale de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

.